

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Pig Parade Exposition artistique itinérante Convention et cahier des charges

DEL-2015-097

Numéro de la délibération : 2015/097

Nomenclature ACTES : Domaine de compétence, culture

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 29/06/2015

Date de convocation du conseil : 23/06/2015

Date d'affichage de la convocation : 23/06/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. Jacques PÉLAN, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Philippe AMOURETTE par M. Hervé JESTIN, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Jacques PERAN, Mme Madeleine JOUANDET par Mme Laurence KERSUZAN, M. François-Denis MOUHAOU par Mme Soizic PERRAULT, M. Yvon PÉRESSE par M. Yann LORCY, M. Eddy RENAULT par Mme Emmanuelle LE BRIGAND

Était absente : Mme Faten ARAB-JAZIRI

Pig Parade

Exposition artistique itinérante

Convention et cahier des charges

Rapport de Laurence KERSUZAN

Le Comité régional porcin de Bretagne, dans le cadre de la promotion du métier d'éleveur de porcs, propose une exposition artistique itinérante de cochons (sculptures décorées par des artistes) « la Pig Parade ». Les œuvres réalisées font l'objet d'une présentation dans différentes villes de Bretagne et vont faire étape à Pontivy du 3 au 30 juillet 2015.

La participation financière initiale de 8000 euros au comité régional porcin a été revue à hauteur de 6000 euros.

Nous vous proposons :

- d'approuver la convention et le cahier des charges ci-joints et d'autoriser la maire à les signer
- de régler la participation financière qui s'élève à 6 000 euros

La délibération est adoptée par 30 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Ont voté pour : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET

A voté contre : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS

S'est abstenu : M. Jean-Pierre DUPONT

Fait à Pontivy, le 30 juin 2015

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE
Christine LE STRAT

CAHIER DES CHARGES



Comité Régional Porcin de Bretagne

104 rue Eugène Pottier CS 26553, 35065 Rennes Cedex

Contact Référent :

Marie DERRIEN

Chargé de projet évènementiel - Organisation opérationnelle des escales Pig Parade

marie@pigparade.bzh

07.84.44.22.99

Autre contact :

Emilie Charpentier

Responsable communication CRP

emilie@pigparade.bzh

06 85 63 03 41 – 02 99 65 31 55

Pontivy

Contact référent :

Adeline GONNARD

Directrice Education – Animation

adeline.gonnard@ville-pontivy.fr

02 97 25 81 35

Objet : Accueil de la Pig Parade du Vendredi 3 juillet au vendredi 31 juillet 2015

Pontivy est la quatrième ville escale de la Pig Parade.

Article 1 - La Pig Parade

Un projet artistique fédérateur, aux valeurs humaines fortes.

Créer du lien avec les Bretons et participer à la dynamique du territoire, telle est notre vocation pour cette nouvelle opération de communication en 2015.

Audace, créativité et convivialité seront à l'honneur sur les 4 départements bretons pour inviter à changer de regard sur le métier d'éleveur de porcs, à l'occasion d'une exposition artistique itinérante, baptisée PIG PARADE.

Sur le modèle de la Menhir parade et de la Cow parade, cet événement sera l'occasion de fédérer éleveurs, bretons et acteurs du territoire autour d'un projet créatif qui fera le trait d'union entre culture et agriculture.

Le concept : Une exposition artistique itinérante de cochons, avec un ancrage régional fort.

15 œuvres d'art seront réalisées par 15 artistes bretons sur la base d'une statue de cochon « nue » financée par 15 éleveurs mécènes. Ces œuvres iront ensuite à la rencontre des bretons d'avril à septembre 2015. Déployée sur l'ensemble du territoire, la PIG PARADE parcourra la Bretagne en 6 escales de 3 à 7 semaines. Chaque ville accueillant l'exposition dynamisera son centre ville en proposant à ses habitants et visiteurs, un événement haut en couleur, original, ludique et gratuit.

Une inauguration en présence de la presse lancera chaque nouvelle escale. Une vente aux enchères clôturera la PIG PARADE, dont une partie des bénéficiaires sera reversée à une association caritative.

Objectifs :

- Inviter à changer de regard sur le métier d'éleveur de porcs
- Créer du lien
- Proposer aux villes une exposition clé en main

Article 2 - Contenu de l'exposition

La Pig Parade compte 15 œuvres d'art en forme de cochon, sur leur socle (le socle est indissociable des statues). 8 cochons seront orientés sur leurs socles vers le haut et 7 vers le bas.

1 pancarte apposée sur chaque œuvre précisera le nom de l'œuvre, le nom de l'artiste et le nom du mécène.

Matériau de base des sculptures : béton (béton creux, épaisseur de 5 cm)

Dimensions des cochons :

- 155 x 75 cm
- Hauteur : 97 cm

Dimensions des socles :

- Au sol : 170 x 90 cm
- Hauteur : entre 18 et 48 cm

Dimensions des plots des socles :

- 24 x 15 cm (plot avant)
- 25 x 15 cm (plot arrière)

Hauteur totale des œuvres (point le plus haut) :

- 142 cm pour les cochons orientés vers le haut
- 127 cm pour les cochons orientés vers le bas

Dimension au sol de chaque œuvre : 90 x 170 cm

Poids : 900 kg

L'exposition sera accompagnée :

- D'un **panneau permanent présentant l'exposition** (concept « Pig Parade », objectif, démarche des éleveurs...). Ce panneau sera prévu pour rester en extérieur tout au long de l'exposition et positionné à proximité de l'exposition. Il sera transporté avec les œuvres.

Descriptif du panneau :

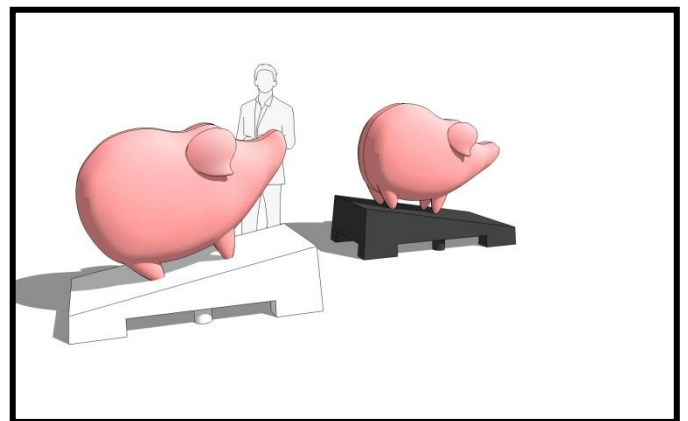
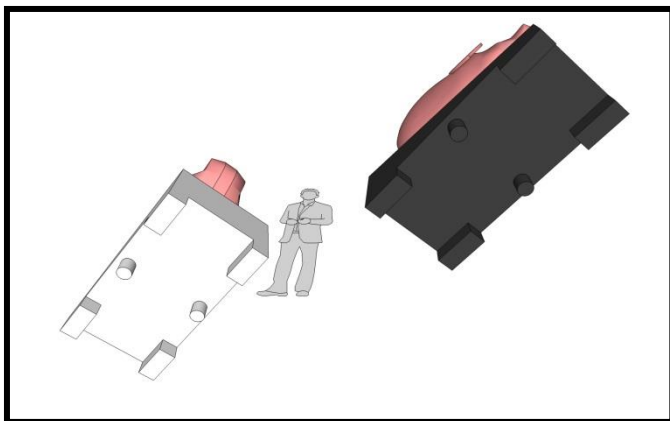
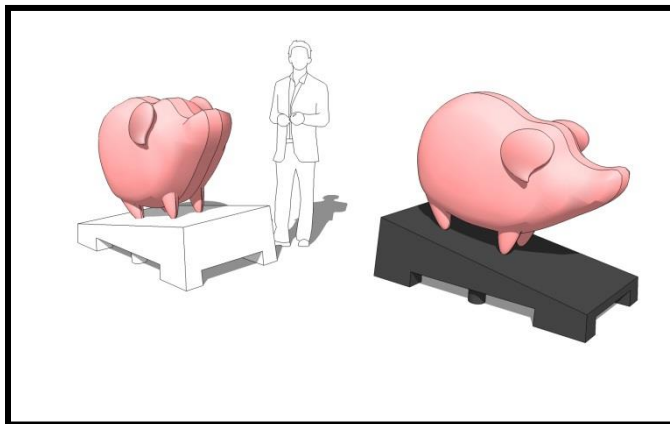
- Support en plexiglass dimension 120H x 70l cm
- Sur 2 pieds scellés dans une jardinière de 90L x 40H x 33p cm
- Dimension totale du panneau permanent 170H x 90l x 33p cm

- De **poteaux de protection** visant à éviter que le grand public ne monte sur les œuvres. Ce dispositif se présente sous la forme de 4 poteaux reliés par une corde qui entoure chacun des cochons, soit 15 lots de 4 poteaux au total.

Descriptif des poteaux :

- Support en bois
- Hauteur du poteau 50 cm sur un socle carré de 30x30 cm

Schéma et photo des sculptures :



Vue de face



Vue de derrière



Vues de profil



Article 3 - Transport

Les œuvres seront transportées par l'entreprise Dolmen Déménagement, dont le siège est situé 1969, route de Saint Marc 22300 Rospez-Lannion.

Les œuvres seront acheminées dans la ville escale par :

- un camion composé d'une cabine et d'une « caisse » fixé au châssis
- une remorque, attachée au camion, comportant une seconde caisse

Les dimensions totales du camion et de la remorque sont de 18,25m.

La hauteur de l'ensemble est de 4,10 m.

L'équipe de Dolmen Déménagement sera composée d'un chauffeur.

Matériel à bord du camion :

- 1 transpalette : Il permettra au chauffeur d'approcher les œuvres au bord du camion, afin d'être déchargées par les agents municipaux de la ville escale.
- Le camion est équipé d'un haillon.

La ville aura transmis au préalable un itinéraire pour le chauffeur du poids lourd avec sa remorque. Un arrêté sera pris par Pontivy pour l'accès du camion.

Lors du déchargement, le camion et la remorque seront garés en un seul et même endroit. La remorque sera dissociée et écartée du camion lors du déchargement (mais restera sur place). L'emplacement de parking indiqué par la ville permettra au camion, une fois la livraison effectuée, de poursuivre sa route tout droit.

Article 4 – Modalités d'accueil pour l'installation, la durée de l'exposition et la désinstallation

L'exposition « Pig Parade » est gratuite et ouverte au public durant toute la durée de l'exposition.

La Pig Parade sera située **Square Lenglier** (accès rue Julien), à Pontivy.

1 - Moyens

La ville mettra à disposition :

- Moyen humain : 3 agents communaux
- Moyen matériel : un manuscopique, un chariot transpalette

L'équipe du CRP sera composée de 3 personnes.

2 - Installation

Installation des œuvres **vendredi 3 juillet 2015**.

Arrivée du camion de livraison à partir de la fin de matinée, stationnement rue Julien à l'entrée du Square.

Les agents communaux procéderont au déchargement du camion, au moyen du chariot élévateur, et au placement des œuvres, aux endroits définis pour la durée de l'exposition et selon le plan défini par le CRP.

Pour cela, le CRP et la ville escale réaliseront un repérage en amont de l'installation de l'exposition pour déterminer les emplacements précis des 15 œuvres.

Les sculptures seront placées dans le square Lenglier.

- Pontivy fournira un plan « vue aérienne » du site de l'exposition
- Le CRP fournira un plan de la scénographie de l'exposition (disposition et orientation des œuvres) et indiqueront aux agents de Pontivy l'emplacement des œuvres.

Le CRP fournira les housses des œuvres et les installera le jour J de l'inauguration. Pontivy stockera les housses dans le local des anciennes archives de la Maire jusqu'à la fin de l'exposition.

3 - Préparation et entretien de l'espace

La ville escale veillera à ce que l'endroit où sera installée la Pig Parade soit propre pour pouvoir y installer les statues.

La ville escale veillera à ce que l'espace reste propre (pas de déchets ...) pendant la Pig Parade et vérifiera que les œuvres ne subissent aucune détérioration.

La ville sensibilisera ses agents pour prêter un œil attentif au site de l'exposition lors de leur passage pour nettoyage.

En cas de tag ou de dégradation, la ville escale prévendra le CRP afin de prendre les mesures nécessaires. A noter qu'il est possible d'intervenir sur les œuvres dans les 24H en cas de tags.

Le gardien de nuit sera la personne référente pour le CRP pour la surveillance des œuvres. En plus du gardiennage, le gardien aura pour mission de repositionner les poteaux autour des œuvres à chacune de ses gardes et de faire un rapport au CRP sur l'état des œuvres (queue détachée, dégradation de peinture, tag, coups...). Son nom et son numéro de téléphone seront transmis au CRP.

4 - Surveillance

Pontivy assurera la surveillance de l'exposition par un gardiennage nocturne quotidien via la société Prémium Sécurité qui assurera 3 rondes par nuit. A noter que le Square sera éclairé la nuit. Parallèlement, Pontivy informera la police municipale de l'évènement, qui veillera au respect des œuvres lors de ses passages en journée : messieurs Guy Le CLOAREC et Jean-Yves THOMAS seront les personnes référentes (Tél : 02 97 28 31 85). Ils assureront un retour auprès du CRP en cas de dégradation des œuvres et veilleront à repositionner les poteaux autour des œuvres à chaque passage.

5 - Assurance

Le CRP est assuré au titre de la garantie Responsabilité Civile et au titre de la garantie Dommage sur les œuvres (garantie limitée).

6 - Désinstallation

La désinstallation commencera le jeudi 30 juillet. Les agents de Pontivy rassembleront les œuvres en un même endroit.

La ville prévoira à proximité des œuvres un tuyau d'eau pour nettoyer les socles avant de les charger dans le camion.

Les œuvres seront chargées par les agents de Pontivy dans le camion de Dolmen Déménagement le **vendredi 31 juillet au matin**.

Le CRP se charge de récupérer les housses.

Article 5 – Promotion de l’opération

1 - Kit communication

Pontivy relayera l’information via son réseau d’information public : affichage, bulletin d’information, site internet, conformément à la charte graphique Pig Parade.

Le CRP remettra à la ville escale un kit communication composé de :

- 400 invitations pour la soirée inaugurale + sous format mail
- 300 Affiches en format A3 pour les commerçants
- 20 Sucettes de ville/abribus, Decaux
- 800 Flyers - format fermé 10x21 cm – format ouvert 29,7x21cm
- 1 encart pdf pour insertion dans les bulletins d’informations, au format 10x15 cm
- 1 fichier pdf pour la bâche d’1X2m apposée sur les grilles du square Lenglier.

La ville escale informera 45 jours avant la soirée inaugurale du nombre de cartons d’invitation souhaitées, du nombre d’outils de communication et du format. Elle informera également le CRP du lieu choisi pour la soirée inaugurale.

Le CRP et Pontivy assureront les relations presse de la Pig Parade.

Le CRP adressera une newsletter aux partenaires de la Pig Parade.

Le CRP se charge d’animer le site internet de la Pig Parade et sa page Facebook.

Afin de mettre en valeur Pontivy sur notre site www.pigparade.bzh, cette dernière transmettra au CRP son logo en haute définition (.eps ou .ai), une photo libre de droits ainsi qu’un texte de 3-4 lignes présentant la ville.

La ville escale se charge d’annoncer la Pig Parade sur son site internet.

Pontivy assurera l’envoi de ses invitations à son fichier d’invités.

2 - Animation / communication

L’association Pig-Pondi organisera des animations pendant la Pig Parade le mercredi 8 juillet et le vendredi 24 juillet de 14h30 à 18h00.

Mercredi 8 et vendredi 24 juillet : ANIMATIONS

OUVERT À TOUS DE 14H30H À 18H – SQUARE LENGIER

Les éleveurs de porcs invitent le grand public à leur rencontre et proposent des animations ludiques pour petits et grands :

- Jeux bretons
- Atelier masque/Coloriage
- Maquillage enfants
- Totems photos
- Petit train cochon
- Quizz questions pour un cochon
- Découverte des porcelets

Vendredi 24 juillet à 19h00 : SOIREE REPAS LE COCHON A L’HONNEUR

- REPAS COCHON GRILLE (Menu adulte 11€ / Menu enfants 5€)
- CONCERTS GRATUITS

Article 6 - Inauguration

Pontivy mettra à disposition la l'Eglise Saint-Joseph au Square Lenglier, pour l'inauguration de la Pig Parade.

Déroulé de l'inauguration

- 1- 19h00 : Découverte des œuvres sur le lieu d'exposition, Square Lenglier.
- 2- 20h00 : accueil dans l'église Saint Joseph, discours (Maire, CRP, partenaires)
- 3- 21h00 : Cocktail dinatoire

Matériel nécessaire pour l'inauguration

Pontivy fournira :

- Sono extérieure avec micro
- Sono intérieure avec micro et musique
- Estrade
- Vidéoprojecteur
- Ecran
- Des tables pour l'accueil

Le CRP apportera :

- 1 pupitre
- 2 kakémonos
- une clé USB avec le diaporama pour les présentations
- un ordinateur portable
- musique (clé USB ou CD)

Cocktail dinatoire

Pontivy fournira le cocktail dinatoire (boissons et petits fours) et s'occupera de sa mise en place par le biais d'un traiteur. L'accent sera mis sur des produits à base de cochon français/breton. Le CRP pourra fournir des pics « le porc français » sur demande.

Le CRP (compter 100 personnes) confirmera 45 jours à l'avance le nombre de personnes présentes à prévoir parmi ses invités.

Outils de communication :

Le CRP réalisera un dossier qui sera remis aux invités.

Un photographe et un caméraman seront présents lors de l'inauguration.

Fait à

Le

En 2 exemplaires

Signature du CRP Bretagne

Signature de Pontivy

Mention « lu et approuvé »

**Philippe Bizien,
Président**

CONVENTION D'EXPOSITION

Entre les soussignés :

- 1- **COMITE REGIONAL PORCIN**, Association Loi 1901, dont le siège social se situe au 104 Rue Eugène Pottier – CS 26553 à RENNES Cedex (35065) représentée aux effets des présentes par son Président, Monsieur Philippe BIZIEN, agissant en cette qualité et dûment habilité.

Ci-après dénommée « **le CRP** ».

Et

- 2- **VILLE DE PONTIVY**
Représenté par La Maire, Christine LE STRAT
8 rue François Mitterrand, 56300 PONTIVY

Ci-après dénommée « **la ville de Pontivy** ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

L'opération « PIG Parade » est un projet artistique proposé par les éleveurs de porcs bretons, sous l'égide du Comité Régional Porcin de Bretagne. Il s'agit d'une exposition itinérante de statues de cochon peintes par des artistes qui sillonnera la Bretagne d'avril à septembre 2015. La PIG Parade vise à interpeller le grand public et communiquer sur le métier de manière originale et décalée. Une vente aux enchères clôturera cette opération, dont les bénéfices permettront de rémunérer les artistes. Une autre partie des bénéfices sera reversées aux Restos du cœur.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les relations entre les deux parties pour la réalisation de l'opération PIG Parade dans la ville de Pontivy.

La description détaillée de l'opération figure dans le cahier des charges fournis en annexe à la présente convention.

Article 2 – LES ŒUVRES EXPOSEES

Les œuvres exposées sont au nombre de quinze.

Leur description est détaillée dans l'article 2 du cahier des charges technique, porté en annexe de la présente convention.

Article 3 – LIEU D'EXPOSITION

Les œuvres seront exposées au lieu prévu avec la ville de Pontivy : **Square Lenglier**.

Article 4 – DUREE DE L'EXPOSITION

L'exposition s'étendra du 3 au 31 juillet 2015.

Article 5 – INSTALLATION ET DÉINSTALLATION DE L'EXPOSITION

Les conditions d'installation de l'exposition PIG Parade sont définies à l'article 4 du cahier des charges porté en annexe de la présente convention.

S'agissant d'œuvres d'art, Pontivy s'engage à faire manipuler les sculptures par ses agents, avec la plus grande précaution.

Article 6 – ASSURANCE

Le CRP est assuré au titre de la garantie responsabilité civile pour l'exposition des œuvres de la PIG Parade.

L'association Pig-Pondi est assurée au titre de la garantie « responsabilité civile organisateurs » pour les animations des mercredi 8 juillet et vendredi 24 juillet. (cf. article 8 ci-dessous)

Article 7 – SURVEILLANCE

Les conditions de surveillance de la PIG Parade sont définies à l'article 4-4 du cahier des charges porté en annexe de la présente convention.

Article 8 – COMMUNICATION ET PROMOTION DE L'OPERATION

Les conditions de communication et de promotion de la PIG Parade sont définies à l'article 5-1 du cahier des charges porté en annexe de la présente convention.

Les animations de promotion du métier, des 8 et 24 juillet, en présence d'élèves pour venir à la rencontre du public pendant la Pig Parade sont organisées sous la seule responsabilité de l'association « Pig-Pondi », dont le siège social est fixé rue des Primevères 56300 Pontivy. Les conditions sont prévues à l'article 5-2 du cahier des charges porté en annexe de la présente convention.

Article 9 – INAUGURATION

Pour l'inauguration qui aura lieu le **vendredi 3 juillet 2015 à 19h00**, la ville s'engage à mettre à disposition un lieu pouvant recevoir entre 150 et 200 personnes et à prendre en charge l'organisation du cocktail dînatoire et les frais qui y sont liés.

Les conditions sont définies à l'article 6 du cahier des charges porté en annexe de la présente convention.

Article 10 – CONTRIBUTIONS MATERIELLE ET FINANCIERE DES PARTIES

La ville s'engage :

- A mettre à disposition un lieu d'accueil de l'exposition visible du public
- A mettre à disposition une salle pour l'inauguration
- A prendre en charge les frais de cocktail lors de l'inauguration
- A prendre en charge les frais de gardiennage
- A communiquer sur l'opération via les supports de communication de la ville
- A verser une participation financière de 6 000 € (six mille euros), payable par mandat administratif, à l'ordre du Comité Régional Porcin, à la signature de la présente convention.

En contrepartie, la ville bénéficiera :

- D'un évènement artistique clés en main
- D'un kit de communication personnalisé pour l'escale
- Du relais médiatique lié à la PIG Parade
- D'une page dédiée à l'escale sur le site internet de la PIG Parade
- De posts dédiés à l'escale sur la page Facebook PIG Parade

Article 11 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du contrat, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Rennes.

Fait à

Le

En 2 exemplaires

Signature du CRP Bretagne

Signature de Pontivy

Mention « lu et approuvé »

**Philippe Bizien,
Président**

Pièce jointe en annexe :

- Cahier des charges technique